



REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

Acumen Formation

Centre de Formation d'Apprentis

Notre engagement

Le CFA Acumen Formation s'engage à offrir une expérience de formation inclusive et accessible à tous. Nos formations se déroulant intégralement en classe virtuelle, nous avons placé l'accessibilité numérique au cœur de notre démarche. Pour les sessions d'examen en présentiel, nous garantissons l'accessibilité de nos locaux et mettons en place les aménagements nécessaires.

1. Informations générales

Raison sociale	Acumen Formation
Statut	CFA - Centre de Formation d'Apprentis
Modalité de formation	100% classe virtuelle (formation à distance synchrone)
Examens	Sessions d'examen en présentiel dans nos locaux
Site internet	www.acumenformation.fr

2. Référent handicap

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Acumen Formation a désigné un référent handicap chargé d'accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation.

Référente handicap	Anaïs Grimaud
Email	anais.grimaud@acumenformation.fr
Téléphone	06 92 46 30 85
Disponibilité	Du lundi au vendredi, de 9h à 17h
Missions	Accueil et information des PSH ; évaluation des besoins d'adaptation ; coordination avec les partenaires ; mobilisation des aides ; suivi individualisé



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez notre référente handicap le plus tôt possible afin que nous puissions étudier ensemble les aménagements adaptés à votre situation : anais.grimaud@acumenformation.fr / 06 92 46 30 85

3. Accessibilité de la plateforme de formation (classe virtuelle)

Nos formations se déroulant intégralement en classe virtuelle, l'accessibilité numérique est notre priorité. Voici les dispositions mises en place :

Compatibilité technique

Navigateurs	Compatible avec les principaux navigateurs : Chrome, Firefox, Safari, Edge
Lecteurs d'écran	Plateforme compatible avec NVDA, JAWS et VoiceOver
Affichage	Contrastes et taille de police ajustables par l'utilisateur

Contenus pédagogiques accessibles

Vidéos	Sous-titres en cours de production
Supports de cours	Disponibles en formats accessibles : PDF et Word
Supports adaptés	Possibilité de fournir des supports en police adaptée (OpenDyslexic), mise en page aérée, ou format audio selon les besoins identifiés

4. Accessibilité des locaux (sessions d'examen en présentiel)

Les sessions d'examen en vue de l'obtention des titres professionnels se déroulent en présentiel dans nos locaux. Voici les dispositions prises pour garantir l'accessibilité :

Accès PMR	Plain-pied
Sanitaires	Sanitaires PMR disponibles : oui
Signalisation	Signalétique adaptée
Parking	Place PMR disponible

5. Procédure d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Acumen Formation a mis en place une procédure structurée afin d'accueillir et d'accompagner les apprenants en situation de handicap à chaque étape de leur parcours de formation :

Etape	Actions	Responsable
1. Premier contact	Information sur l'accessibilité et les aménagements possibles ; orientation vers le référent handicap si besoin identifié ou signalé	Équipe commerciale / administrative
2. Entretien référent	Entretien individuel avec le référent handicap pour évaluer les besoins spécifiques ; analyse de l'adéquation entre la formation et le handicap	Anaïs Grimaud, Référente handicap
3. Évaluation des besoins	Identification des aménagements nécessaires (pédagogiques, techniques, organisationnels) ; contact des partenaires si besoin (AGEFIPH, MDPH...)	Référente handicap + équipe pédagogique
4. Plan d'Accompagnement	Formalisation du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) si des aménagements sont nécessaires ; validation avec l'apprenant	Référente handicap
5. Mise en œuvre	Application des aménagements ; information de l'équipe pédagogique et de l'entreprise d'accueil (avec accord de l'apprenant)	Référente handicap + formateurs
6. Suivi continu	Points réguliers avec l'apprenant ; ajustement des aménagements si nécessaire ; coordination avec les partenaires	Référente handicap
7. Examen	Demande d'aménagement auprès du certificateur (2 mois avant minimum) : tiers-temps, secrétaire, matériel adapté...	Référente handicap + direction

Chaque situation de handicap étant unique, nous privilégions une approche individualisée. N'hésitez pas à nous contacter le plus en amont possible afin que nous puissions étudier ensemble l'adéquation entre votre projet de formation et les aménagements possibles.

6. Adaptations possibles selon le type de handicap

Chaque situation étant unique, les adaptations ci-dessous sont données à titre indicatif. Elles sont définies au cas par cas avec l'apprenant et la référente handicap lors de l'entretien individuel.

Type de handicap	Adaptations en classe virtuelle	Adaptations pour les examens
Handicap moteur	Plateforme accessible depuis tout poste adapté ; pas de déplacement nécessaire grâce à la classe virtuelle	Accessibilité PMR du local d'examen ; mobilier adapté ; temps supplémentaire si nécessaire
Handicap visuel	Compatibilité avec lecteurs d'écran (NVDA, JAWS, VoiceOver) ; contrastes et taille de police ajustables ; supports en format accessible	Agrandissement des sujets ; logiciels de synthèse vocale ; secrétaire lecteur ; tiers-temps

Handicap auditif	Sous-titrage des contenus vidéo ; supports écrits complémentaires ; transcription des sessions en direct	Interprète LSF ; communication écrite des consignes ; aménagement de la salle
Troubles cognitifs / DYS	Supports adaptés (police OpenDyslexic disponible, mise en page aérée) ; temps supplémentaire pour les activités	Tiers-temps ; reformulation des consignes ; utilisation d'outils numériques adaptés
Handicap psychique	Souplesse dans le rythme de formation ; accompagnement renforcé par le référent handicap ; entretiens réguliers	Conditions d'examen aménagées (salle isolée, pauses) ; accompagnement spécifique
Maladie invalidante	Aménagement du rythme selon les périodes ; possibilité de sessions de ratrappage ; suivi individualisé	Adaptation des horaires ; pauses autorisées ; conditions matérielles adaptées

Cette liste n'est pas exhaustive. Contactez-nous pour étudier votre situation personnelle :
anais.grimaud@acumenformation.fr / 06 93 50 64 14

7. Aménagements d'examen

Pour les apprenants en situation de handicap, des aménagements d'examen peuvent être sollicités auprès du certificateur. La demande doit être effectuée au minimum 2 mois avant la date de l'examen.

Aménagements possibles (selon le handicap)

- Tiers-temps supplémentaires (majoration d'un tiers de la durée des épreuves)
- Secrétaire lecteur et/ou scripteur
- Salle d'examen individuelle ou aménagée
- Matériel adapté (écran agrandi, logiciel de synthèse vocale, etc.)
- Interprète en langue des signes française (LSF)
- Pauses supplémentaires autorisées

Procédure de demande

1. L'apprenant signale son besoin à la référente handicap dès que possible.
2. La référente handicap constitue le dossier de demande d'aménagement avec les justificatifs médicaux (avis médical, notification MDPH, etc.).
3. La demande est transmise au certificateur au minimum deux mois avant l'examen.
4. La référente handicap assure le suivi de la demande jusqu'à la décision et en informe l'apprenant.
5. Les aménagements validés sont mis en œuvre le jour de l'examen.



8. Réseau de partenaires handicap

Acumen Formation travaille en lien avec un réseau de partenaires spécialisés pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap :

Organisme	Domaine d'intervention	Contact
AGEFIPH	Aides financières, aménagements de poste, formation	www.agefiph.fr 0 800 11 10 09
Cap Emploi Réunion	Accompagnement vers et dans l'emploi des PSH	A contacter localement
MDPH de La Réunion	Reconnaissance du handicap, orientation, aides	mdph@cg974.fr
Référent de parcours France Travail	Accompagnement parcours professionnel	Agence France Travail locale
Associations locales (APAJH, APF France handicap...)	Accompagnement quotidien, aide sociale, orientation	Selon les structures

9. Formation et sensibilisation du personnel

Formations réalisées

- Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap : tous les formateurs et le personnel pédagogique ont été sensibilisés à l'accueil des PSH.
- Sensibilisation à l'accessibilité numérique : des sessions de sensibilisation et de formation continue sont organisées régulièrement pour maintenir un haut niveau de compétence en matière d'accessibilité numérique.

Actions continues

- Veille réglementaire sur l'évolution des obligations en matière d'accessibilité
- Retours d'expérience collectifs sur l'accompagnement des apprenants PSH
- Mise à jour régulière des supports de formation pour améliorer les fonctionnalités d'accessibilité

10. Bilan chiffré

Indicateur	Données
Nombre d'apprenants PSH accueillis	3 apprenants en situation de handicap
Aménagements mis en place	Après évaluation par la référente handicap, aucun aménagement spécifique n'a été jugé nécessaire pour ces apprenants.
Taux de satisfaction spécifique PSH	Intégré dans les questionnaires de satisfaction globaux + questions spécifiques sur l'accessibilité.
Orientation / réorientation	Aucune réorientation pour incompatibilité entre le handicap et la formation à ce jour.

MAJ : donnée valide en date du 12/02/2025

11. Retours d'expérience et amélioration continue

Recueil des retours

- Support technique : une équipe de support technique est disponible pour assister les apprenants en cas de problèmes d'accessibilité.
- Entretiens individuels : la référente handicap réalise des points réguliers avec les apprenants en situation de handicap (PSH) afin d'évaluer la pertinence et l'adéquation des aménagements mis en place.

12. Mise à disposition du registre

Disponibilité en ligne	Ce registre est disponible sur notre site internet : www.acumenformation.fr
Version imprimée	Une version imprimée peut être envoyée sur demande auprès de notre service administratif
Date de mise à jour	12/02/2026
Prochaine révision	Mise à jour annuelle ou lors de tout changement significatif

Textes de références

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité
- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion du registre public d'accessibilité
- Référentiel national qualité (Qualiopi) – Indicateur 26